

Commune nouvelle de



Mairie de Valencisse – Place du 11 novembre 1918 – Molineuf – 41190 VALENCISSE –
mairie@valencisse.fr ☎ 02 54 70 05 23

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/081/PG

Lundi 20 avril au mercredi 13 mai 2026
Rue de Vienne RD155 Molineuf

**Règlementation de la circulation et du stationnement avec déviation
dans le cadre de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable.**

LE MAIRE DE VALENCISSE,

VU le Code de la Route.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6.

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire.

VU la délibération **DCM2026-032 élection du maire** en date du 17 mars 2026 proclamant Mme Christine PAVY, Maire

VU la demande formulée en date du 26 mars 2026, par **DEHE CVL**, 116 rue Georges Méliès 41350 Vineuil, représentée par monsieur Julien PONS pour le compte d'AGGLOPOLYS Direction du cycle de l'eau, représentée par monsieur Pascal GUILLAUME, SOGELINK TSA 700011 69134 DARDILLY, afin de réaliser des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable situés rue de Vienne RD155 Molineuf 41190 Valencisse,

VU l'avis favorable des communes d'Herbault et de Santenay respectivement en date du 17 mars 2026 et du 24 mars 2026 concernant le tracé de déviation,

VU la permission de voirie DC2614613PV établi par le conseil départemental de Loir-et-Cher en date du 17 mars 2026,

VU l'avis favorable établi par le conseil départemental de Loir-et-Cher, le 1^{er} avril 2026 relatif à la déviation proposée,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement rue de Vienne (RD 155) sur l'emprise du chantier du lundi 20 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 en raison de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable rue de Vienne (RD155) Molineuf à Valencisse,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une déviation par les routes départementales (RD) 155 (route de Santenay - Valencisse, à rue du Presbytère – Santenay) puis rue de l'égalité – Santenay, vers la RD 107 (rue des érables – Santenay, à rue des Blémars - Herbault) et RD 766 (rue de Touraine – Herbault, à rue d'Herbault - Valencisse) du lundi 20 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 pour le bon déroulement des travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable rue de Vienne (RD 155) Molineuf à Valencisse,

*Arrêté 2026-081-PG–Interdiction de circuler et stationner - Déviation
Rue de Vienne (RD155) -Molineuf– AGGLOPOLYS Direction Cycle de l'eau–
Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à Valencisse*

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - Occupation du domaine public

DEHE CVL, 116 rue Georges Méliès 41350 Vineuil, représentée par monsieur Julien PONS pour le compte d'AGGLOPOLYS Direction du cycle de l'eau, représentée par monsieur Pascal GUILLAUME est autorisée à occuper le domaine public communal visé dans la demande et ce, **du lundi 20 avril 2026 de 08 heures à 17h00 au mercredi 13 mai 2026 de 08heures à 17 heures.**

ARTICLE 2 : Circulation

La circulation est interdite à l'exception des véhicules dédiés au chantier, des véhicules de Police, de secours et d'incendie et des riverains, RD 155 dans sa partie comprise entre le n° 01 et le n° 07 rue de Vienne, **du lundi 20 avril 2026 à 08h heures au mercredi 13 mai 2026 à 17 heures.**

ARTICLE 3 : Stationnement

Le stationnement est interdit et sera considéré comme gênant, à l'exception des véhicules de secours d'incendie et de Police. :

- **du lundi 20 avril 2026 de 08 heures à 17 heures au mercredi 13 mai 2026 de 08 heures à 17 heures,**
- **rue de Vienne et chemin des Petits Près.**

ARTICLE 4 : Déviation

La circulation sera déviée dans les deux sens comme suit :

- **du lundi 20 avril 2026 de 08 heures à 17 heures, au mercredi 13 mai 2026 de 08 heures à 17 heures,**
- route départementale RD 155 (route de Santenay - Valencisse, à rue du Presbytère – Santenay) puis rue de l'égalité – Santenay, vers la RD 107 (rue des érables – Santenay, à rue des Blémars - Herbault) et RD 766 (rue de Touraine – Herbault, à rue d'Herbault - Valencisse) - voir plan ci-dessus.

ARTICLE 5 : Signalisation

La signalisation d'interdiction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992.

La signalisation d'interdiction sauf riverains, de rue barrée, de protection et de déviation est à la charge et sous la responsabilité d'AGGLOPOLYS Direction du cycle de l'eau représentée par monsieur Pascal GUILLAUME, SOGELINK TSA 700011 69134 DARDILLY.

La circulation pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra.

ARTICLE 6 : - Affichage.

Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur aux extrémités du chantier et dans la commune de VALENCISSE.

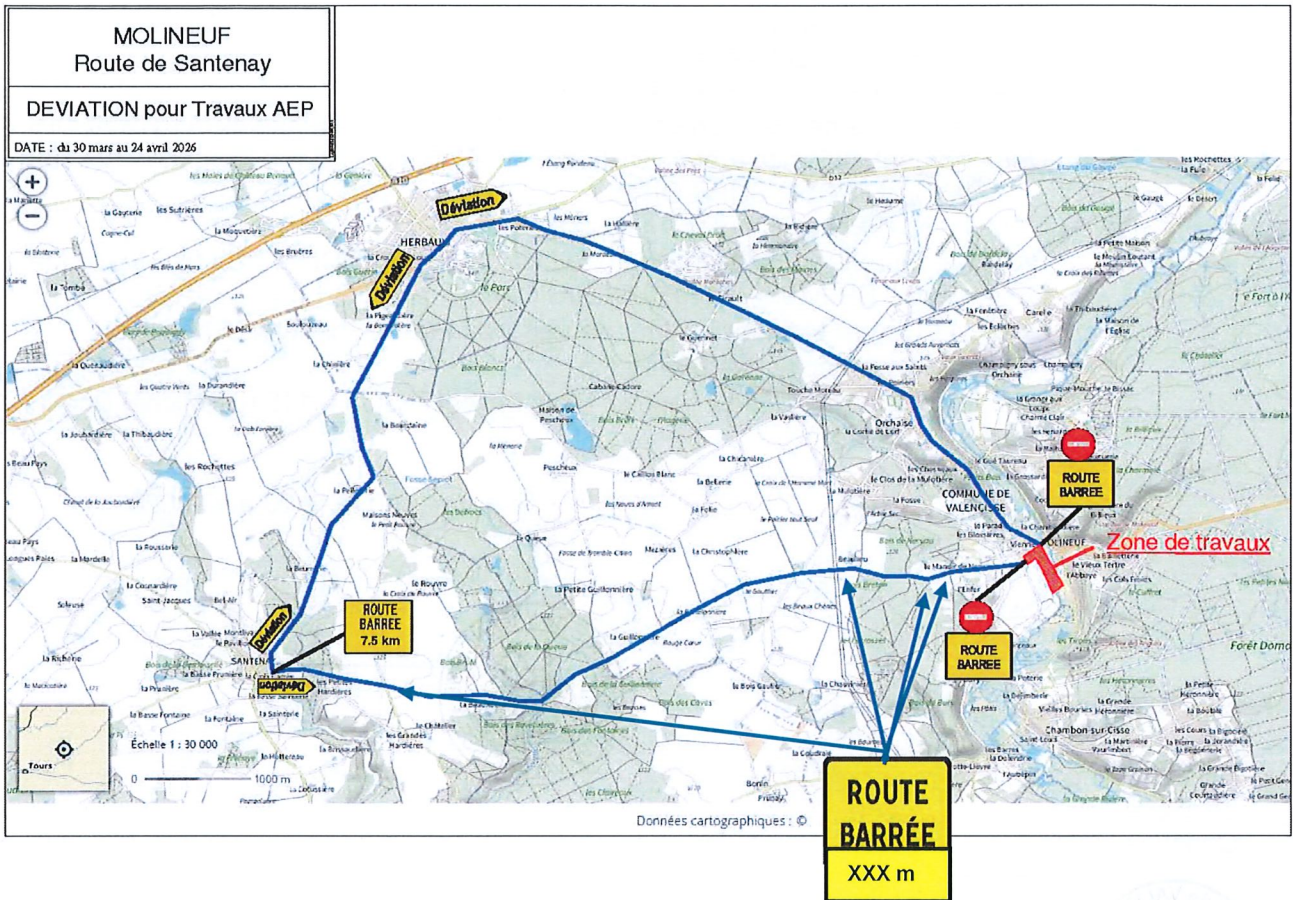
ARTICLE 7 : - Recours

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

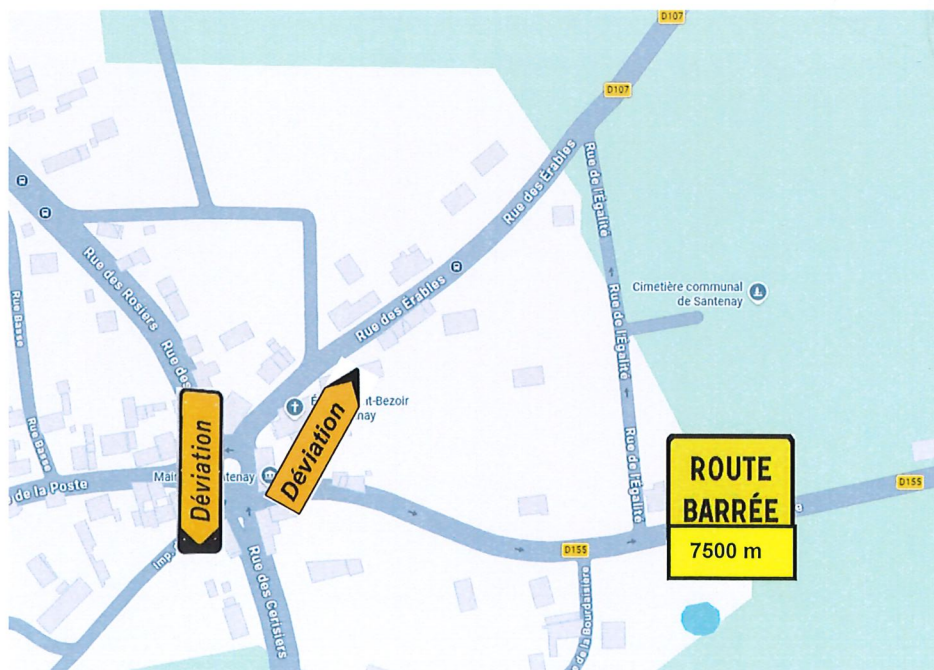
ARRETE MUNICIPAL N°2026/081/PG

ANNEXE – DEVIATION

RD 155 (route de Santenay - Valencisse, à rue du Presbytère – Santenay) puis rue de l'égalité – Santenay, vers la RD 107 (rue des érables – Santenay, à rue des Blémars - Herbault) et RD 766 (rue de Touraine – Herbault, à rue d'Herbault – Valencisse)



Agrandissement Santenay car voie en sens unique



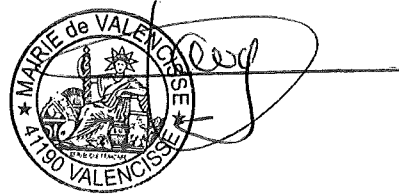
Arrêté 2026-081-PG – Interdiction de circuler et stationner - Déviation
Rue de Vienne (RD155) - Molineuf – AGGLOPOLYS Direction Cycle de l'eau –
Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable à Valencisse

ARTICLE 8 : - Diffusion

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire, affiché et notifié à :

- DEHE CVL, 116 rue Georges Méliès 41350 Vineuil
- AGGLOPOLYS Direction du cycle de l'eau chez SOGELINK TSA 700011 69134 DARDILLY,
- Conseil départemental de Loir-et-Cher – Direction des Routes – Division Route Centre – 55, rue Laplace, 41000 BLOIS
- AGGLOPOLYS, 01 rue Honoré de Balzac 41000 Blois,
- Groupement de gendarmerie de Loir et Cher - 16 rue de Signeux, 41013 BLOIS
- Détachement de l'unité motocycliste zonale des CRS - 85 rue Bergson - BP 209 – 37542 SAINT CYR SUR LOIRE
- SAMU – Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)– 11-13 avenue Gutenberg – BP 31059 - 41010 BLOIS Cedex
- SAMU41 Centre Hospitalier Simone Veil Mail Pierre Charlot 41016 Blois,
- KEOLIS 22rue Laplace 41000 Blois,
- Direction de la Poste Blois secteur Blois Michel Bégon – 113 rue Michel Bégon

Fait à Valencisse le 08 avril 2026
Le Maire,
Christine PAVY



Certifié exécutoire compte tenu
De l'affichage le 09 avril 2026
Fait à Valencisse, le 09 avril 2026
Le Maire,
Christine PAVY

